

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré  
F. Téroute « « à P. Cormier  
R. Hénault « « à L. Detrez  
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017  
Date de l'affichage : 22 Juin 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**2017\_81 : Suppression de poste : licenciement pour inaptitude physique**

*Rapporteur : A.M. Goujon*

Il est proposé la suppression d'un poste d'adjoint technique en CDI 12h38 / 35h00 à compter du 1er juillet 2017 du fait d'un licenciement pour inaptitude physique après avis du comité médical qui a reconnu l'agent inapte à toutes fonctions.

Compte tenu du nombre d'heures effectuées (moins de 28 heures), l'agent relève du régime IRCANTEC, qui prévoit dans le cadre d'une reconnaissance médicale l'inaptitude physique d'un agent, une procédure de licenciement.

- **Il est proposé de modifier à compter du 1er juillet 2017, le tableau des effectifs tenant compte de la suppression suivante :**

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Motif	Observation
Technique	C	1	Adjoint technique en CDI 12h38/35 à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2017	Licenciement pour inaptitude physique	

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le 03/07/2017

ID : 056-215600784-20170628-201781-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 21 Juin 2017

Vu l'avis du Comité technique du 19 juin 2017

**DÉCIDE** de modifier à compter du 1er juillet 2017, le tableau des effectifs tenant compte de la suppression de poste ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 29 Juin 2017  
Le Maire,  
Jo. Daniel

